Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 52 (1990)

Heft: 7

Rubrik: Marché des machines

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A l'öga en train et en bus gratuit! Les 27 et 28 juin 90

En 1988 déja, nous avons utilisé ce slogan pour notre publicité. Malgré quelques difficultés au départ, nous avons tout de même obtenu le succès escompté, si bien que la direction de la foire a décidé d'offrir des prestations encore plus attractives. Tous les visiteurs qui viendront en train jusqu'à Berthoud peuvent ensuite prendre un bus qui les conduira directement à Oeschberg et retour gratuitement.

chine à composter polyvalente pour le professionnel. La maison Hug et Zollet réutilise les matériaux synthétiques et fabrique des piquets pour barrières, pâturages, cultures fruitières et pépinières.

En ce qui concerne les traitements phytosanitaires, des apports dirigés des produits auxiliaires sur les plantes sont effectués. Non seulement les constructeurs de pluvérisateurs mais aussi l'industrie chimique font un gros effort dans ce sens. La maison Ciba-Geigy a sorti un set avec un mode d'emploi qui permet de contrôler les pulvérisateurs.

Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture sera aussi présent cette année à l'öga et nous monterera où les accidents nous guettent et comment les éviter, par exemple à l'aide de slogans, tels que «Un regard en arrière peut sauver une vie» et «La signalisation rend visible».

Calme rétabli chez Rapid

La tentative d'une malveillante prise de pouvoirs lors de l'assemblée générale de l'entreprise Rapid Machines et Véhicules SA du 19 janvier 1990 a causé à cette dernière de coûteux et fâcheux inconvénients. Ceci non seulement à cause de danger d'un blocage total du conseil d'administration mais avant tout parce qu'une plainte du groupe Friedli bloquait la transformation de notre entreprise en holding décidée par l'assemblée à une grosse majorité.

Le conseil d'administration est maintenant heureux, grâce au résultat positif d'une procédure judiciaire, de faire connaître ce qui suit:

- la modification des statuts et le changement de nom en Rapid Holding SA on pu être inscrits au registre du commerce. Les deux sociétés filiales du holding (Rapid Machines et Vehicules SA et Rapid M + V services SA) ont été fondées le 15 mai 1990;
- la plainte des raiders au sujet de la convocation d'une assemblée générale extraordinaire a été retirée;
- les raiders avaient proposé comme membres du conseil d'administration Messieurs Markus Friedli, Urban Eberle et Peter W. Meier; le tribunal interdit à tous trois sous peine d'amende d'entrer au conseil d'administration de Rapid Holding AG ou d'y exercer une activité;
- le conseil d'administration en charge s'est assuré une majorité telle qu'aucune nouvelle tentative de prise de pouvoirs chez Rapid ne puisse se produire à l'avenir.

La situation actuelle permet donc au conseil d'administration d'avoir le champ libre pour consacrer à nouveau toute son énergie au développement de l'entreprise Rapid. Il est réjouissant de constater que les résultats de l'entreprise, aussi bien pour le chiffre d'affaires que pour le bénéfice, répondent à leurs prévisions budgétaires. Tous les collaborateurs Rapid sont heureux de reprendre avec confiance la vie normale de leur maison.

On trouve dans chaque village

des propriétaires de machines automobiles agricoles qui ne font pas encore partie de notre organisation.
Communiquez leur adresse à l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), case postale, 5223 Riniken AG.
Nous vous en remercions d'avance!